

REÇU le

24 MAI 2012

Rép.....

314 57584

2012-05-14

10:49:13

**ARRÊTÉ NO A-005(1)**

Un arrêté modifiant l'Arrêté NO A-005 du Village de Cap-Pelé

ATTENDU QUE le Conseil du Village de Cap-Pelé a déterminé qu'il est dans l'intérêt public de modifier l'arrêté pour les fins suivantes:

- a) abroger les sections du plan rural où l'approbation et/ou l'exemption du ministère de la Santé sont requises et les remplacer par un arpenteur certifié et/ou d'un ingénieur civil membre en règle de l'Association professionnelle des ingénieurs et géo scientifiques du Nouveau-Brunswick.

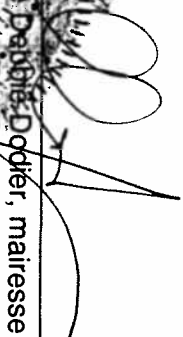
PAR CONSÉQUENT, le Conseil municipal de Cap-Pelé, en vertu des pouvoirs conférés par l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme de la province du Nouveau-Brunswick, adopte ce qui suit :


- I. Le sous-alinéa 23.1(2) e) qui ce lit comme suit :
  - e) l'aménagement reçoit l'approbation ou une exemption du ministère de la Santé ou de l'Environnement, ou du directeur des Travaux publics du Village de Cap-Pelé; est supprimé et remplacé par :
  - e) l'aménagement reçoit l'approbation ou une exemption d'un arpenteur certifié et/ou d'un ingénieur civil membre en règle de l'Association professionnelle des ingénieurs et géo scientifiques du Nouveau-Brunswick ou de l'Environnement, ou du directeur des Travaux publics du Village de Cap-Pelé;
- II. L'alinéa 23.1(8) qui ce lit comme suit :
  - d) être approuvé par le ministère de la Santé ou de l'environnement; est supprimé et remplacé par :
  - d) être approuvé par un arpenteur certifié et/ou d'un ingénieur civil membre en règle de l'Association professionnelle des ingénieurs et géo scientifiques du Nouveau-Brunswick ou de l'Environnement
- III. Le présent arrêté entre en vigueur à la date de son adoption définitive.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) le 2<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2012.

DEUXIÈME LECTURE (par son titre et et en son entier) le 2<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2012.

TROISIÈME LECTURE (par son titre) et ADOPTION le 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2012.

  
Mme. Daphné Dodier, mairesse  
(scéau de la municipalité)

  
M. Stéphane Dallaire, Greffier/Secrétaire municipal

I certify that this instrument is registered or filed in the  
Westmorland  
County Registry Office,  
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est enregistré ou déposé au bureau de l'enregistrement du comté de  
Westmorland  
Nouveau-Brunswick

MAY 14 2012 10:49:13 31457584  
date time number

Stephane McLennan  
Registrar-Conservateur

